



Date de convocation :

Le 14 octobre 2025

Nombre conseillers :

En exercice : 48

Présents : 26 (dont 17 en visioconférence*)

Votants : 31 (dont 5 pouvoirs)

▪ Dont pour : 25

▪ Dont contre : 0

▪ Dont abstention : 6

(Mme Hélène POLIFONTE-MOLIA-
 M. Georges DAUBIN- Mme Lyliane PIQUION-
 Mme Johane DAHOMAIS- M. Fred EUSTACHE-
 Mme Jaqueline FAVORINUS)

Secrétaire de séance :

Mme Francine
 DOQUET-ROUSSAS

Délibération n°2025.10.07/717

**Approbation des évolutions de la
 programmation, des plans de
 secteurs et mode opératoires,
 conformément au dossier soumis
 à l'examen du
 comité d'engagement de l'Agence
 nationale pour la rénovation
 urbaine (l'ANRU)**

Rapporteur

Mme Andrée COZEMA
 Directrice générale du pôle
 renouvellement urbain et habitat

Acte rendu exécutoire

- après transmission en préfecture

le : 31 OCT. 2025

- publication sur le site internet

ou notification, le : 31 OCT. 2025

EXTRAIT DU REGISTRE DES DÉLIBÉRATIONS

CONSEIL COMMUNAUTAIRE	7 ^{ème} séance de l'année
Séance du 24 octobre 2025	

L'an deux-mille-vingt-cinq, le vendredi 24 octobre, le conseil communautaire de la Communauté d'Agglomération CAP Excellence régulièrement convoqué à 09 heures 30 minutes, s'est réuni à la fois en présentiel à la salle du conseil (siège- 18 boulevard LEGITIMUS 97 110 Pointe-à-Pitre) et par visioconférence sous la présidence, en salle, de Monsieur Jacques BANGOU, 8^{ème} vice-président.

Etaient présents : 26 conseillers communautaires

Vice-présidents : Mme Hélène POLIFONTE-MOLIA* (4^{ème} vice-présidente)- M. Jacques BANGOU (8^{ème} vice-président)- Mme Sylvie CHAMMOUGON-ANNO (11^{ème} vice-présidente)- Mme Marie-Corine LACASCADE-CLOTILDE* (12^{ème} vice-présidente)- Mme Marie-Gilberte COMPPER* (13^{ème} vice-présidente)

Autres membres du bureau : Mme Renée-George NABAJOH-DELOUMEAUX- Mme Laisely PARAT-EDOM*- M. Georges DAUBIN*- M. William SURDIN* M. Jean-Luc CELIGNY*- Mme Tania GALVANI*- Mme Lyliane PIQUION- M. Fabert MICHELY*

Autres conseillers communautaires : Mme Marie-Claude BEAUZOR-ALEXIS*- Mme Sandra ENJARIC*- M. Fred EUSTACHE- Mme Jaqueline FAVORINUS- Mme Maddly GARGAR- M. Fulbert HENRY*- M. Joseph LEE*- Mme Marie-Andrée MANDIL*- Mme Magaly MARCIN*- M. Alix NABAJOH*- M. Rosan RAUZDUEL*- M. Alain SOREZE EUGENE- Mme Francine DOQUET-ROUSSAS

Nombre de conseillers ayant donné pouvoir : 5

Vice-présidents : Mme Eliane GUIOUGOU (6^{ème} vice-présidente) à Mme Francine DOQUET-ROUSSAS

M. Teddy FOULE (14^{ème} vice-président) à Mme Laisely PARAT-EDOM

Autres conseillers communautaires : Mme Johane DAHOMAIS à Mme Jaqueline FAVORINUS

Mme Marie-Camille MOUNIEN à Mme Sylvie CHAMMOUGON-ANNO

Mme Nadiyah SURVILLE-PERAFIDE à M. Fulbert HENRY

Nombre de conseillers absents excusés : 8

Vice-présidents : M. Ary CHALUS (1^{er} vice-président)- Mme Murielle JABES (7^{ème} vice-présidente)

Autres conseillers communautaires : Mme Nadège THEOPHILE- M. Côme Philibert MOUEZA

En cours de séance :

Président : M. Eric JALTON

Vice-présidents : M. Harry DURIMEL (2^{ème} vice-président)- M. Dominique BIRAS (3^{ème} vice-président)- M. Georges BREDENT (5^{ème} vice-président)

Nombre de conseillers absents non excusés : 9

Vice-présidents Mme Francesca FAITHFUL (9^{ème} vice-présidente)- M. Chazy CIRANY (10^{ème} vice-président)

Autres membres du bureau : Mme Corine PETRO- M. Pierre THICOT

Autres conseillers communautaires : Mme Claudine Danila BAZILE-CHALUS- M. Justin DESSOUT- M. Michel MADO- M. Olivier SERVA- M. Dominique THEOPHILE

LE CONSEIL COMMUNAUTAIRE ;

- ~~VU~~ les dispositions du Code général des collectivités territoriales ;
- VU l'arrêté préfectoral n°2008/2042/ADII/2 en date du 30 décembre 2008 portant création de la Communauté d'Agglomération CAP Excellence et approuvant les statuts de ladite Communauté d'agglomération ;
- VU l'arrêté préfectoral n°2012-1322/SG/DiCTAJ/BRA en date du 29 novembre 2012 portant extension de périmètre de la Communauté d'Agglomération CAP Excellence à la ville de Baie-Mahault au 1^{er} janvier 2013 ;
- VU l'arrêté préfectoral n°971-2017-03-08-001/SG/DiCTAJ/BRA daté du 8 mars 2017 portant modification et actualisation des statuts de la Communauté d'Agglomération CAP Excellence ;
- VU la délibération n°10.12.09/118 du conseil communautaire de CAP Excellence du 14 décembre 2010 relative à la définition de l'intérêt communautaire des compétences transférées ;
- VU la délibération n°2016.11.11/352 du conseil communautaire du 23 novembre 2016 portant modification et actualisation des statuts de CAP Excellence ;
- VU la délibération du conseil communautaire de CAP Excellence en date du 28 juin 2019 relative à la modification de l'intérêt communautaire du bloc de compétence « politique de la ville » libellé à l'article L5216-5-I-4° du Code général des collectivités territoriales
- VU la délibération du conseil communautaire de CAP Excellence en date du 21 décembre 2019 relative à la validation des orientations du projet d'aménagement du nouveau programme national de renouvellement urbain (NPNRU)- la RUCAP ;
- VU la délibération n°2020.07.01/02 du conseil communautaire du 11 juillet 2020 portant élection du président du conseil de la Communauté d'Agglomération CAP Excellence ;
- VU le contrat de ville signé le 10 juillet 2015 associant l'État, la Communauté d'Agglomération CAP Excellence et les trois communes membres ;
- VU la convention partenariale ANRU du 13 juillet 2023 ;
- VU l'avis favorable du Comité d'engagement de l'ANRU du 07 juillet 2025 ;
- VU le protocole d'intention signé entre SIKOA, la ville de Pointe-à-Pitre, CAP Excellence du 12 février 2025 ;

Considérant le rapport du président ;

Le comité d'engagement de l'ANRU qui s'est réuni le 07 juillet 2025 a émis un avis favorable aux demandes d'évolution relatives au projet de renouvellement de CAP Excellence, RUCAP.

Le projet de renouvellement urbain de CAP Excellence se déploie dans 8 secteurs de projet :

Les Esses-Les Quartiers, ZA Est et le Morne à Grand-camp, Chanzy, Bergevin, Gabarre, Lauriers-Hôtel de Ville, et Vieux-Bourg).

CAP Excellence ; porteur de projet ; a présenté pour chacun des secteurs de projet l'actualisation des plans-guides, de la programmation habitat, des calendriers de réalisation, des financements et nouveaux modes opératoires.

Cette actualisation porte :

- **Le renforcement de l'ambition des projets sur la qualité urbaine et l'adaptation des aménagements aux enjeux de résilience** (lutte contre les risques de submersion marine, adaptation aux changements climatiques, végétalisation), qui s'inscrit dans les attendus de la démarche Quartiers Résilients, notamment pour les quartiers de Chanzy, du Morne et Gabarre, respectivement sous maîtrise d'ouvrage de la SIG, du groupement SIG/SEMAG et de SIKOA.

Et donnera lieu à l'élaboration d'un avenant à la convention partenariale ANRU et à ses annexes (conventions financières et opérationnelles avec les villes membres, la Région, le Département, l'EPF Terres Caraïbes).

Après en avoir délibéré ;

DÉCIDE, À LA MAJORITÉ,

ARTICLE 1- D'approuver les évolutions de la programmation, des plans de secteurs et mode opératoires, ci-annexés ; conformément au dossier soumis à l'examen du comité d'engagement de l'ANRU.

ARTICLE 2- D'autoriser le président à solliciter auprès des partenaires ville de Pointe-à-Pitre, Ville des Abymes, État, Région, Département, EPF les financements nécessaires à la mise en œuvre du programme RUCAP.

ARTICLE 3- De donner tous pouvoirs à Monsieur le président pour la mise en œuvre pratique de la présente délibération.

ARTICLE 4- Le président, le directeur général de la Communauté d'Agglomération CAP Excellence et le comptable public du centre des finances publiques de l'Agglomération CAP Excellence et de Marie-Galante, sont chargés, chacun en ce qui le concerne, de l'exécution de la présente délibération.

La présente délibération sera notifiée à Monsieur le représentant de l'Etat, à Monsieur le maire de la ville des Abymes, à Madame le maire de la ville de Baie-Mahault, à Monsieur le maire de la ville de Pointe-à-Pitre ainsi qu'à Monsieur le comptable public du centre des finances publiques de l'Agglomération CAP Excellence et de Marie-Galante.

Elle peut faire l'objet dans le délai de deux (2) mois à compter de sa réception par le représentant de l'Etat, de sa publication ou de sa notification, soit d'un recours gracieux auprès du président de la Communauté d'Agglomération CAP Excellence (18 boulevard LEGITIMUS 97 110 Pointe-à-Pitre) soit, conformément aux dispositions des articles R.421-1 à R.421-5 du code de justice administrative, d'un recours contentieux auprès du tribunal administratif de la Guadeloupe (34, chemin des Bougainvilliers- Cité Guillard 97 100 Basse-Terre ou greffe.ta-basse-terre@juradm.fr).

Pour extrait certifié conforme

Pointe-à-Pitre, le 30 OCT. 2025

Le président de séance


La secrétaire de séance

Le 8^{ème} vice-président

La conseillère communautaire


Jacques BANGOU




Francine DOQUET-ROUSSAS

- Délibération transmise à Monsieur le représentant de l'Etat, le 31 OCT. 2025
- Délibération transmise à Monsieur le maire de la ville des Abymes, le 31 OCT. 2025
- Délibération transmise à Madame le maire de la ville de Baie-Mahault, le 31 OCT. 2025
- Délibération transmise à Monsieur le maire de la ville de Pointe-à-Pitre, le 31 OCT. 2025
- Délibération transmise à Monsieur le comptable public, le 31 OCT. 2025

